

Paris, le 18 mai 2016
CP087 - 2016

Entrée en vigueur de la Déclaration de New Delhi Les agences spatiales du monde entier mobilisées pour lutter contre le changement climatique

La Déclaration de New Delhi est entrée en vigueur officiellement le lundi 16 mai 2016, traduisant la volonté affirmée des agences spatiales du monde entier, d'accompagner l'accord de Paris, conclu à l'occasion de la COP21. Il s'agit d'une véritable première, puisque le texte a fait l'objet d'un consensus au sein de toute la communauté spatiale internationale. Plus de 60 pays s'engagent ainsi à établir ensemble un cadre de travail global, avec pour objectif la mise en place d'un système international indépendant, permettant notamment d'estimer les émissions de gaz à effet de serre, en se basant sur les données de tous, afin de les réduire davantage.

A la suite de l'accord historique contre le réchauffement climatique, obtenu le 12 décembre 2015 à Paris, les agences spatiales se sont officiellement engagées à mettre tous leurs moyens dans la bataille et une étape historique a été franchie le lundi 16 mai 2016, avec l'entrée en vigueur de la Déclaration de New Delhi. Celle-ci, soumise aux chefs d'agence spatiale à New Delhi le 3 avril 2016 par MM. Kiran Kumar, Président de l'ISRO et Jean-Yves Le Gall, Président du CNES, est le fruit d'un long travail mené depuis le début de 2015 pour préparer le volet spatial de la COP21. En octobre 2015, un premier pas avait été franchi avec la Déclaration de Mexico, qui stipulait que « les chefs d'agences spatiales reconnaissent la formidable contribution des satellites pour l'étude du changement climatique et la gestion des catastrophes naturelles et expriment leur détermination à multiplier leurs efforts pour renforcer le rôle du spatial sur ces problématiques comme véritable support aux décisions politiques qui seront prises lors de la COP21 de Paris ». Le besoin d'un système indépendant de mesure, outil essentiel pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, venait d'être acté. C'est ensuite, lors de la COP21, qu'était mis en lumière, aux yeux du monde entier, le rôle incontournable des satellites pour l'étude et la protection du climat.

Au lendemain de la réunion de New Delhi, MM. Kiran Kumar et Le Gall ont adressé à tous les chefs d'agence spatiale, une Déclaration. Entrée en vigueur le lundi 16 avril 2016, c'est une véritable première qui voit la communauté spatiale internationale s'engager en faveur du climat. La Déclaration de New Delhi a notamment vocation à faire évoluer les outils opérationnels que représentent les satellites, en combinant mesures in situ et ressources informatiques accrues. Pour ce faire, les agences spatiales vont développer de nouvelles technologies et encourager la communauté scientifique à y contribuer activement en établissant de nouveaux modèles. C'est en cela que la réussite tient avant tout à la coopération, afin de pouvoir procéder à un maximum de calibrations croisées des instruments et de validations des mesures. Certains satellites ouvrent déjà la voie, comme GOSAT de la JAXA, OCO2 de la NASA et demain, TANSAT de la CNSA, les Sentinel du programme Copernicus et bien sûr, MERLIN du CNES-DLR et MicroCarb du CNES.

A cette occasion, Jean-Yves Le Gall a déclaré : « L'entrée en vigueur de la Déclaration de New Delhi est un événement historique, qui dépasse de loin le seul secteur spatial et un exemple parfait des réussites que seule permet la coopération internationale. Avec un tel consensus des agences spatiales, soit plus de 60 pays dont toutes les plus grandes puissances mondiales, les moyens sont donnés à la communauté spatiale internationale et aux scientifiques du monde entier, de mettre tout leur talent, toute leur intelligence et tout leur optimisme, au service de l'homme et de sa planète. »

Contacts

Pascale Bresson
Julien Watelet

Tél. 01 44 76 75 39
Tél. 01 44 76 78 37

pascale.bresson@cnes.fr
julien.watelet@cnes.fr

presse.cnes.fr